



CATI-GE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Journée SITG 2011 – Santé & Social

Vendredi 24 juin 2011

Centre médical universitaire

**Politique de la ville, inégalités territoriales et étude de la
précarité à Genève**

**Politique de cohésion sociale en milieu urbain
dite "Politique de la ville"**

Pierre Kempeneers

Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE)

et

Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE)

Juin 2011



Contexte

- ❑ La politique de cohésion sociale en milieu urbain est une initiative menée conjointement par:
 - Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP);
 - Le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM);
 - Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI);



Contexte

❑ La politique de cohésion sociale en milieu urbain a pour but:

- *de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal*

(Source : art.1 du PL adopté par le Conseil d'Etat le 20 04 2011)

- Où doit se déployer la politique de cohésion sociale en milieu urbain ?
Quelles communes sont éligibles ? Quels sont les périmètres d'action ?



La mission du CATI-GE

- ❑ Le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités (CATI-GE), rattaché à l'Université de Genève, est chargé de développer les outils d'analyse et d'évaluation nécessaires à la définition et à la conduite de la politique de cohésion sociale en milieu urbain

(Source : art.5 du PL adopté par le Conseil d'Etat le 20 04 2011)



CATI-GE – Orientations générales

Politique de la Ville

Réduire les inégalités,
favoriser la mixité sociale

Critères et indicateurs

- ❑ **Perspective multi-dimensionnelle** : mesurer les inégalités dans plusieurs domaines et établir des éventuels liens (de causalité) entre eux;
- ❑ **Approche dynamique** : suivre l'évolution de ces inégalités;
- ❑ **Identifier** les poches de précarité pour :
 - *dégager des priorités;*
 - *coordonner les politiques publiques* du canton et des communes;

On peut assimiler les prestations du CATI-GE à un tableau de bord
pour *l'aide à la décision* des politiques publiques



1. Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ? Principe général

I. Construction de six indicateurs de base ;

1. IB1 - Revenu annuel médian brut des contribuables IBO;
2. IB2 - Part des effectifs scolarisés modestes en % effectifs scolarisés totaux;
3. IB3 - Part des contribuables à bas revenu;
4. IB4 - Part de chômeurs inscrits en % de la population des 15/64 ans;
5. IB5 - Part des bénéficiaires de subsides sociaux en % de la population résidente;
6. IB6 - Nombre d'allocations de logement en % du nombre de logements;

II. **Identification**, pour chacun des indicateurs de base retenus, des communes situées dans le premier quartile de la distribution et interprétation du résultats ;

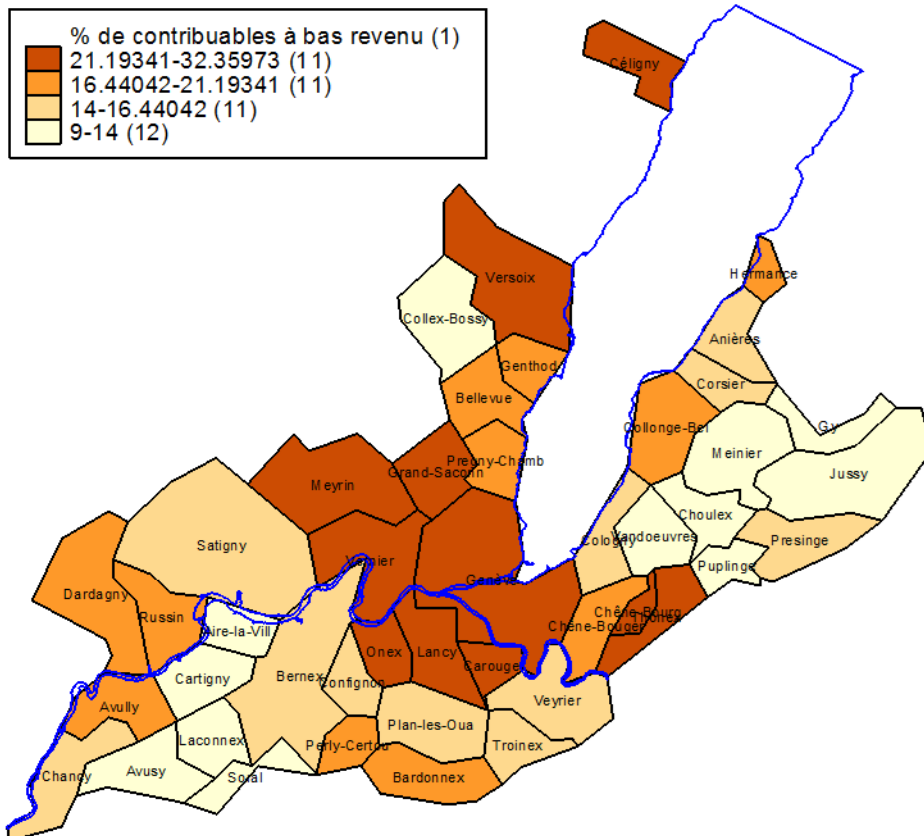
III. **Règle de sélection** : Une commune est éligible aux actions de la politique de cohésion sociale en milieu urbain si et seulement si:

- Pour au moins 4 indicateurs sur les 6 sélectionnés, la commune se trouve dans le premier quartile (P25) de la distribution;

Communes situées dans le premier quartile Un exemple: Contribuables à bas revenu (IB3)

Contribuables IBO à bas revenu par commune

Pourcentage - 2006 - Indicateur 3



(1) Pourcentage cantonal pondéré: 25.04 % - Détermination des classes: Quantiles

Source: 81032 - Données OCSTAT/traitement OUE - © OUE 2010

- Les 10 communes de Céligny, Versoix, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, Carouge, Thônex, Chêne-Bourg et la ville de Genève se situent dans le premier quartile de la distribution des contribuables à bas revenu;

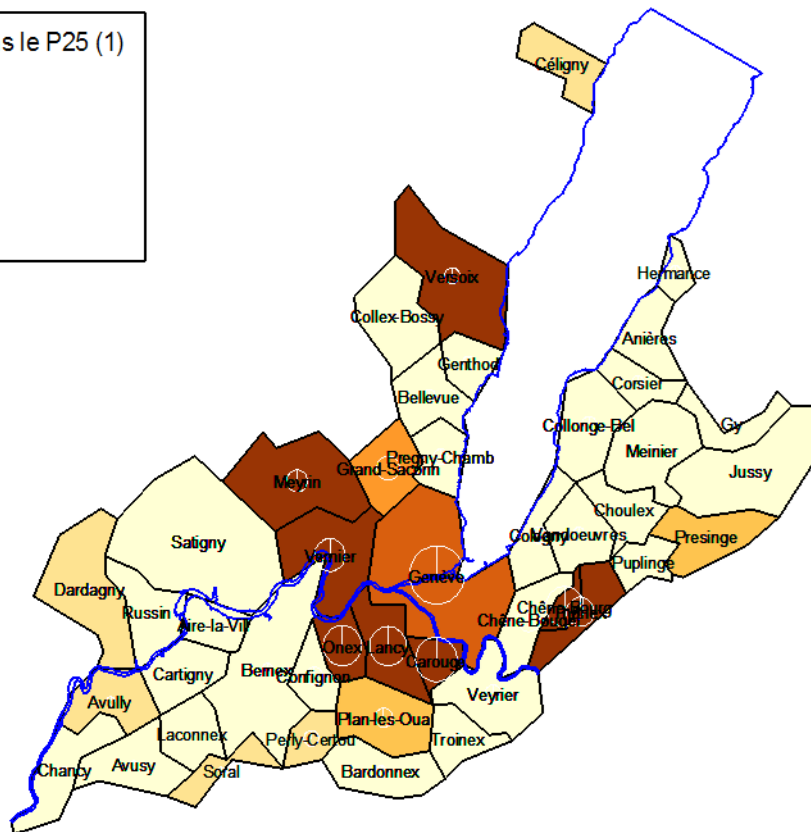
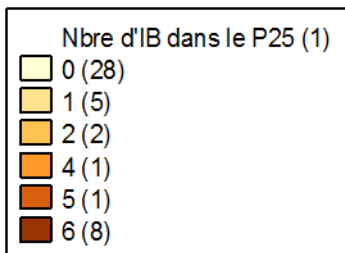
Interprétation

- Elles représentent - en brun foncé - le quart des communes du canton de Genève dans lesquelles le pourcentage de contribuables IBO à bas revenu est le plus élevé et supérieur à 21.19%;
- Pour cet indicateur, ces dix communes et la ville de Genève peuvent être considérées comme les plus précarisées ou défavorisées du canton de Genève.

Communes éligibles à la politique de cohésion sociale en milieu urbain

Identification des communes en fonction du nombre de critères rencontrés

Par nombre d'Indicateurs de base satisfaits



- Les 8 communes de Versoix, Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, Carouge Thônex et Chêne-Bourg cumulent des facteurs de précarité sur les six indicateurs de base retenus, la ville de Genève sur cinq et la commune du Grand-Saconnex sur 4 ;
- Ces dix communes/ville sont donc potentiellement éligibles à la politique de cohésion sociale en milieu urbain ;
- La politique de cohésion sociale en milieu urbain coïncide avec les communes les plus densément peuplées ;
- **Quels sont les sous-secteurs principalement concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain ?**

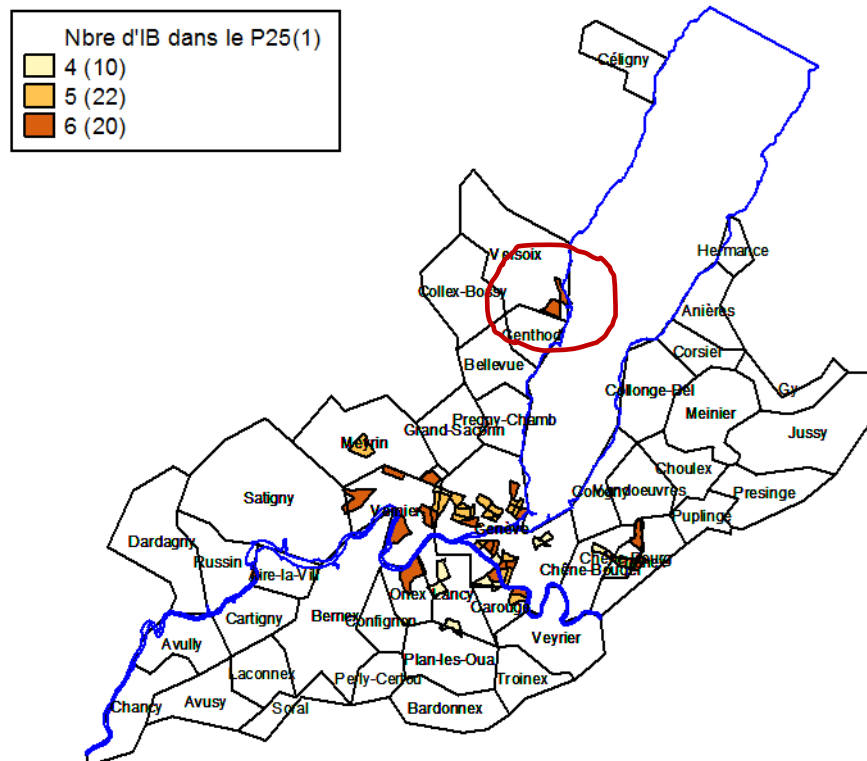
(1) Communes potentiellement éligibles si et seulement si Nbre >= 4 - Détermination des classes: Unique

Source: 82511 - Données OCSTAT/SITG/traitement OUE - © OUE 2010

Sous-secteurs ciblés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain

Identification des sous-secteurs ciblés

Par nombre d'indicateurs de base satisfaits



(1) Sous-secteurs ciblés si et seulement si Nbre \geq 4 - Détermination des classes: Unique

Source: 62531 - Données OCSTAT/SITG/traitement OUE - © OUE 2010

Sur base du nombre d'indicateurs satisfaits (\geq 4) et de la densité de population à l'hectare

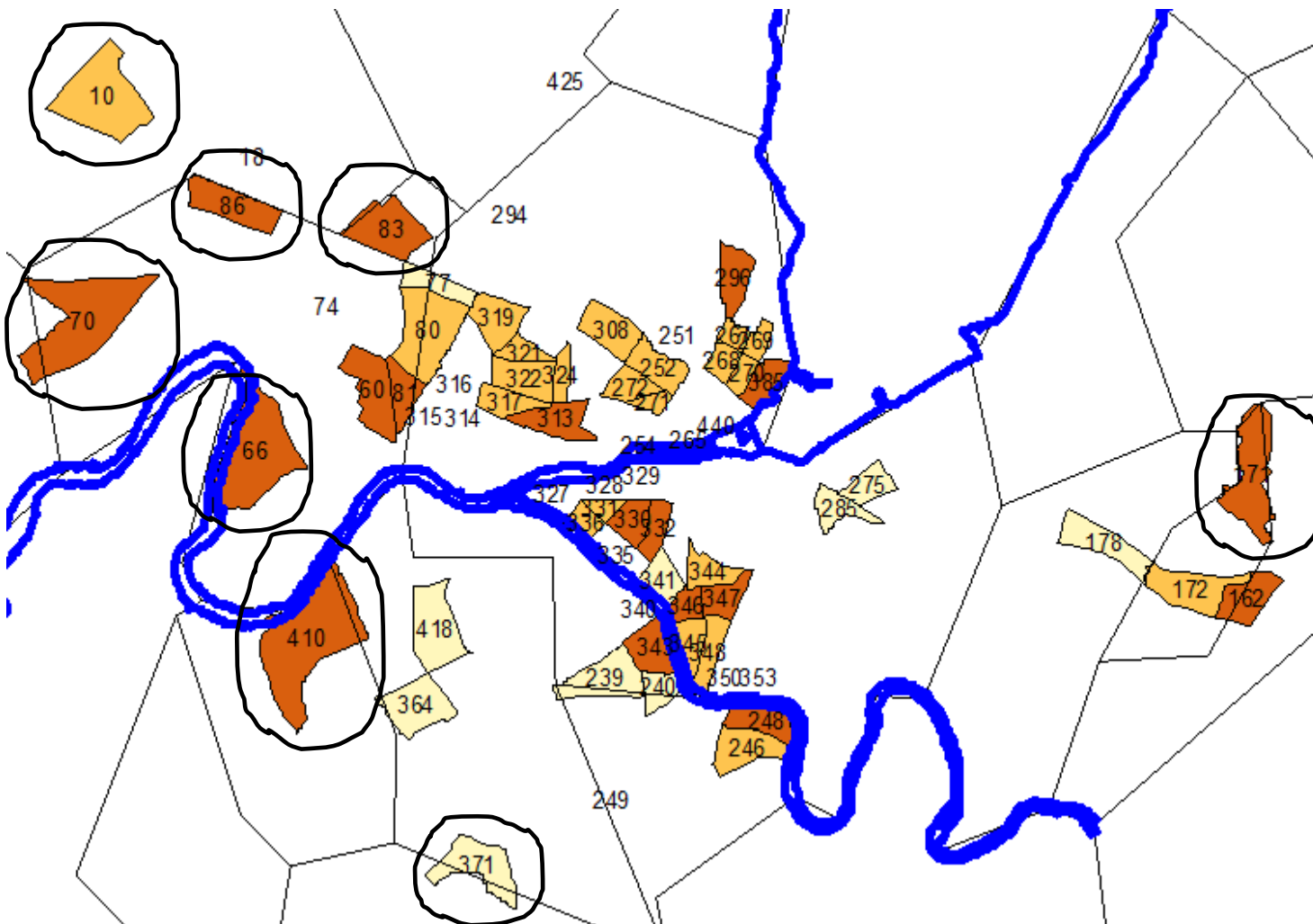
- Au total, 52 sous-secteurs sont ciblés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain;
- Sur ces 52 sous-secteurs, 20 cumulent des facteurs de précarité sur les six indicateurs de base retenus (38%), 22 sur cinq (42%) et 10 sur 4 (20%);
- 29 des 52 sous-secteurs se situent en ville de Genève (soit 55%) mais seulement 8 des 20 sous-secteurs les plus précarisés se situent en ville de Genève (soit 40%) ;
- **Quels sont les sous-secteurs principalement concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain ?**

- Une première zone d'actions est composée des sous secteurs de Versoix-Bourg et Crève-Cœur dans la commune de Versoix



Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs ciblés



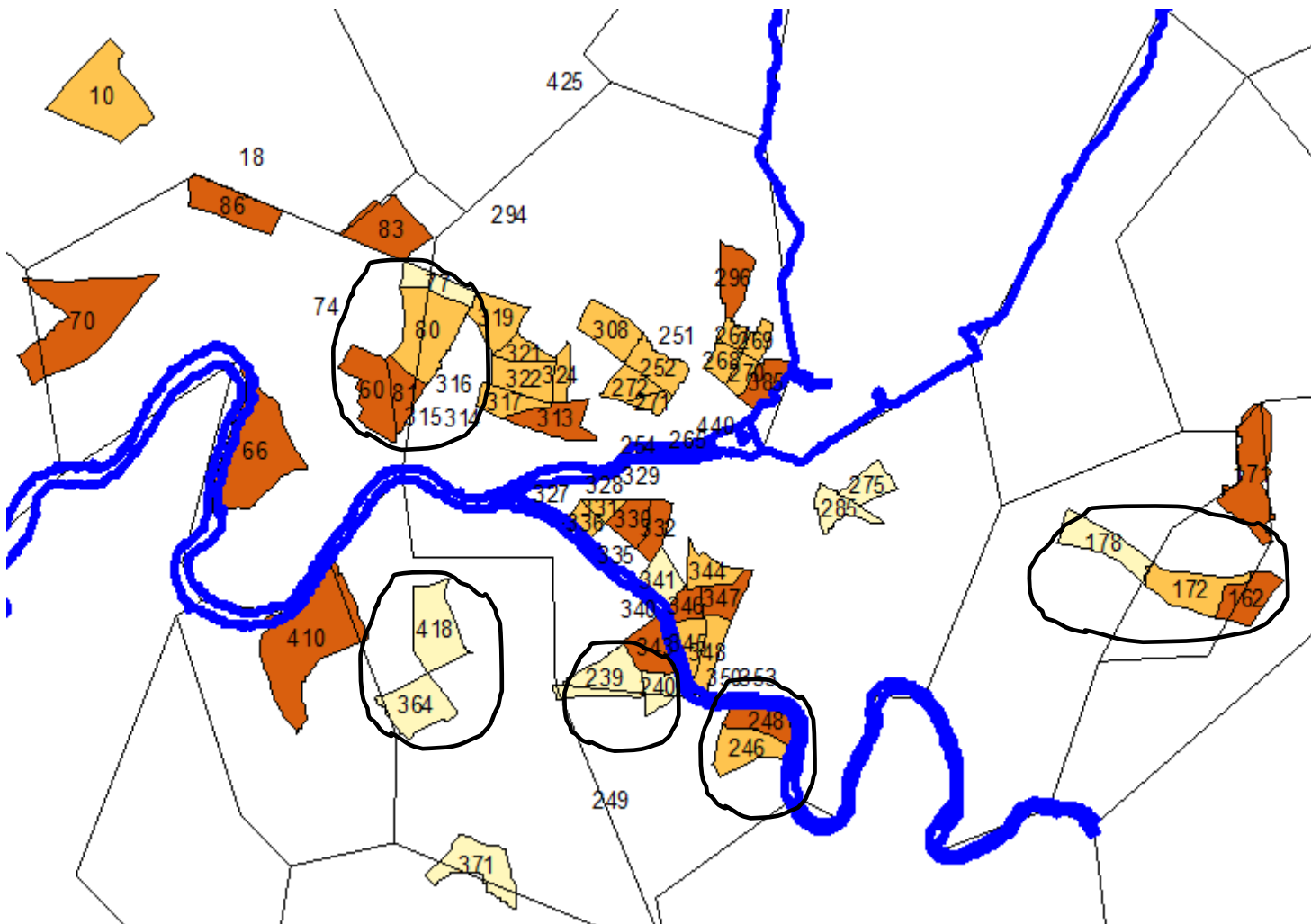
Huit sous-secteurs isolés hors ville de Genève:

- Prulay (10);
à Meyrin;
- Rte de Peney-Crotte-au-Loup (70);
- Champs Prévost (86);
- Les Avanchets (83);
- Le Lignon (66);
à Vernier;
- Cité-Nouvelle (410)
à Onex;
- Les Palettes (371);
A Lancy;
- Petit-Bel-Air (171);
À Chêne-Bourg



Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs ciblés



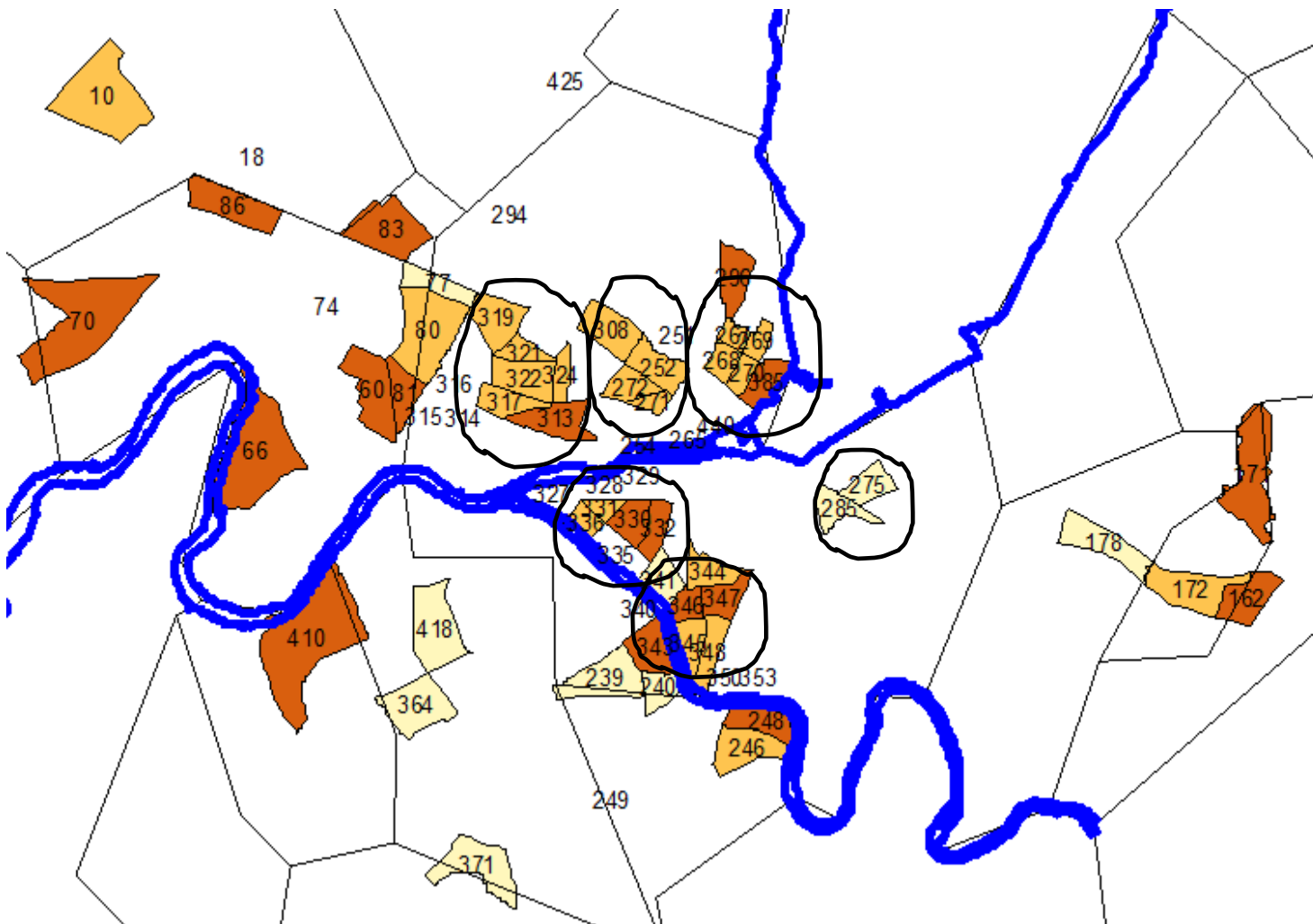
Cinq grands ensembles en dehors de la ville de Genève:

- Balexert-Crozet (77),
Châtelaine-village(80),
Châtelaine-SIMONET et les
Libellules (60);
à Vernier;
- Les Mouilles-Collège De-
SAUSSURE (364) et Louis-
BERTRAND (418);
à Lancy;
- Fontenette-GEVRIL(246) et
Fontenette-stade (248);
à Carouge;
- Acacias-Etoile (239) et
Octroi (240);
à Carouge;
- Deux-Communes (162),
Chêne-Bourg-centre (172)
et Chêne-Bougeries-village
(178);
**À Chêne-Bourg,
Thônex et Chêne-
Bougeries**



Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

Zoom sur les sous-secteurs concernés



Cinq grands ensembles en ville de Genève qui coïncident avec les secteurs de la ville:

- Pâquis-Navigation;
- Délices – Grottes;
- Charmilles-Châtelaine;
- Jonction – Plainpalais;
- Cluse – Philosophes;

et... dans une moindre mesure,

- Eaux-Vives - Lac



Où doit se déployer la politique de cohésion sociale ?

- Au total, la politique de cohésion sociale en milieu urbain concerne:
 - 52 sous-secteurs statistiques avec:
 - Hors ville de Genève;
 - Huit sous-secteurs isolés (8 sous-secteurs);
 - Six grands ensembles (15 sous-secteurs);
 - En ville de Genève;
 - Cinq secteurs de la ville de Genève (29 sous-secteurs);
- Couvrant une population totale de 135'000 habitants, soit environ 30% de la population résidente totale du canton.